N° 85F0033M au catalogue — N° 22
ISSN 1496-4570
ISBN 978-1-100-93312-2

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

La victimisation multiple au Canada, 2004

par Samuel Perreault, Julie Sauvé et Mike Burns

Centre canadien de la statistique juridique
19e étage, immeuble R.-H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone : 613-951-9023, télécopieur : 613-951-6615).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 85F0033M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

La victimisation multiple au Canada, 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Janvier 2010

N° 85F0033M au catalogue, n° 22

ISSN 1496-4570

ISBN 978-1-100-93312-2

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85F0033M).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liés à la victimisation, à la criminalité et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés au moyen de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui est d'une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

Faits saillants 6

Introduction 7

Le tiers des victimes d'infractions violentes et le quart des victimes de crimes contre les biens sont des victimes de multiples incidents 8

Les victimes de multiples incidents de victimisation avec violence 9

Certains groupes sont plus à risque de subir de la victimisation avec violence 9
Aucun facteur ne permet de distinguer la victimisation multiple de la victimisation unique 11

Les incidents multiples de victimisation des ménages 11

On note un moins grand nombre de victimisations multiples envers les ménages au Québec 12
Les caractéristiques du quartier de résidence influent sur le risque de victimisation multiple contre les ménages 12
Les ménages à revenu élevé sont plus à risque de victimisation 14

Les perceptions des victimes de multiples crimes 14

Les victimes de multiples crimes affichent des niveaux de crainte plus élevés 14
Les victimes de multiples crimes déclarent des niveaux de criminalité plus élevés et davantage de problèmes sociaux dans leur quartier 15
Les victimes de multiples crimes ont une opinion moins favorable de la police 16
Les victimes de plus d'un crime déclarent plus souvent une perturbation de leurs activités quotidiennes et des problèmes de santé 16

Résumé 17

Méthodes 17

Enquête sociale générale sur la victimisation 17
Limites des données 18

Bibliographie 19

Notes 20

Annexe 21

Index cumulatif 22

Faits saillants

- En 2004, les personnes qui ont indiqué avoir été victimes de plus d'un crime violent durant l'année précédente représentaient 2 % de la population, mais elles avaient fait l'objet de 60 % de tous les crimes violents.

- Parmi les Canadiens qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête, 38 % ont dit avoir été victimisés à plusieurs reprises. La moitié d'entre eux ont été victimisés deux fois, alors que l'autre moitié l'ont été trois fois ou plus.

- En 2004, les jeunes, les Autochtones, les personnes célibataires, celles qui participaient à un grand nombre d'activités en soirée et celles qui consommaient de l'alcool plus souvent ont été proportionnellement plus nombreux à mentionner avoir été victimes de plus d'un crime violent.

- Les personnes qui étaient locataires de leur résidence, celles qui vivaient en milieu urbain et celles qui résidaient dans les quartiers où la proportion de familles monoparentales était plus élevée ont été plus nombreuses à être victimes d'un crime contre les biens à plusieurs reprises.

- Alors qu'une majorité de Canadiens se sont dits satisfaits par rapport à leur sécurité personnelle face à la criminalité en 2004, les personnes qui ont déclaré avoir été victimes de multiples crimes ont exprimé des degrés de satisfaction moins élevés à ce chapitre que les personnes qui ont été victimes d'un seul crime et que les personnes qui n'ont pas été victimisées durant les 12 mois précédant l'enquête.

Introduction

Une bonne partie des incidents de victimisation qui se produisent sont vécus par un nombre relativement faible de personnes qui sont victimes de multiples incidents. Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation, un peu plus de 10 % des personnes de 15 ans et plus avaient été victimes de plus d'un crime au cours des 12 mois précédant l'enquête, mais elles avaient subi 60 % de tous les incidents criminels. Lorsque l'on ne tient compte que des crimes violents, on observe que 2 % de la population avaient subi 60 % des incidents de victimisation avec violence déclarés dans le cadre de l'ESG.

Comme une faible proportion de personnes et de ménages font face à une part importante des crimes, le fait de connaître les caractéristiques augmentant le risque d'être victime d'un crime permettrait une meilleure efficacité des mesures de prévention du crime, et peut-être prévenir des incidents de victimisation subséquents.

Encadré 1
Distinction entre la victimisation multiple et la victimisation répétée

La victimisation multiple et la victimisation répétée ont fait l'objet de plusieurs recherches et sont parfois définies de façon différente. À plusieurs occasions, ces deux termes ont été interchangés et définis de la même façon (Farrell et Pease, 1993). Or, la victimisation répétée peut signifier une expérience quelque peu différente. De façon générale, la victimisation multiple s'applique aux personnes qui ont été victimes d'un crime à plus d'une occasion au cours d'une période donnée (DeValve, 2004). La victimisation multiple peut aussi être considérée comme répétée lorsqu'une personne est victime à plusieurs reprises du même type de crime commis par le même agresseur, et où les circonstances des incidents sont semblables (Outlaw, Ruback et Britt, 2002).

Bien que la victimisation répétée puisse avoir des caractéristiques et des conséquences différentes de la victimisation multiple non répétée, la faible fréquence de la victimisation répétée en rend l'analyse difficile. Pour cette raison, la victimisation répétée sera incluse dans la victimisation multiple aux fins de cette étude.

À l'aide des données de l'ESG de 2004 sur la victimisation, on examine dans le présent profil la prévalence de la victimisation multiple ainsi que les facteurs sociodémographiques qui pourraient accroître le risque pour les personnes d'être l'objet de victimisation multiple.

Dans le cadre de cette analyse, on fait la distinction entre les victimisations avec violence à l'endroit des personnes (sauf la violence conjugale) et les crimes contre les ménages, lesquels sont de nature non violente et dirigés contre les biens. Ainsi, dans l'analyse des victimisations multiples avec violence, seules les victimes de multiples crimes violents sont étudiées. En outre, l'analyse d'un type de crime précis portera sur les personnes qui ont été victimes de ce crime précis plus d'une fois. Autrement, la victimisation multiple comprendra toute personne ayant été victime d'un crime à plusieurs reprises durant les 12 mois précédant l'enquête, les crimes en question pouvant être n'importe lesquels des crimes visés par l'enquête.

Ce profil présente une analyse comparative des personnes qui ont été victimes de plus d'un crime et des personnes ayant été victimes d'un seul crime au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête. On y compare aussi les personnes qui ont été victimes d'un acte criminel à celles qui n'ont jamais été victimisées. Enfin, on examine les différences dans leurs perceptions de la criminalité, des désordres sociaux et du rendement de la police ainsi que leur crainte face à la criminalité.

Parmi les Canadiens qui ont indiqué avoir été victimes d'un crime au cours de l'année précédant l'ESG de 2004, 38 % ont dit l'avoir été à plus d'une reprise. Il s'agit d'un résultat similaire à ce qui avait été observé lors du cycle précédent sur la victimisation en 1999. Chez les Canadiens qui ont dit avoir été victimisés à plus d'une occasion, la moitié l'ont été deux fois, alors que l'autre moitié l'ont été trois fois ou plus.

La recherche effectuée à ce jour démontre que les personnes ne présentent pas toutes le même risque d'être victimes d'un crime. En effet, certains groupes démographiques ont un risque plus élevé d'être victimisés. La première partie de ce rapport comprend une analyse de ces caractéristiques sociodémographiques qui sont liées à un plus grand risque de victimisation multiple avec violence.

De même, certaines caractéristiques des ménages augmentent leur risque d'être la cible d'un crime contre les ménages. Par exemple, les crimes contre les biens (c.-à-d. les crimes perpétrés contre les ménages) tels que les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur, le vandalisme et les vols de biens personnels sont associés à l'attrait du ménage ou de la propriété aux yeux du contrevenant. C'est ce dont il sera également question dans ce profil.

Encadré 2
Types d'infractions

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 a permis de mesurer l'étendue de la victimisation criminelle en examinant trois types de crimes violents, le vol de biens personnels et quatre types de crimes contre les biens du ménage, selon leurs définitions dans le *Code criminel*.

Lorsqu'un incident comprenait plus d'un type de crime, il était classé en fonction de l'infraction la plus grave. Le classement des infractions, de la plus grave à la moins grave, est le suivant : agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage et vandalisme.

Infractions violentes

Agression sexuelle : **Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés ou le fait d'être empoigné(e) ou caressé(e) contre son gré.**
Vol qualifié : **Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.**
Voies de fait : **Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, envoyée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.**

Infractions non violentes

Vol de biens personnels : **Vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille (contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime).**

Infractions contre les ménages

Introduction par effraction : **Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre édifice sur le terrain de la victime.**
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces : **Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule ou de pièces d'un véhicule à moteur.**
Vol de biens du ménage : **Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage comme de la boisson, des bicyclettes, des appareils électroniques, des outils ou des appareils ménagers.**
Vandalisme : **Endommagement intentionnel de biens personnels ou du ménage, vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille (contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime).**

Le tiers des victimes d'infractions violentes et le quart des victimes de crimes contre les biens sont des victimes de multiples incidents[1,2]

Parmi les 5 % de Canadiens ayant déclaré avoir été victimes d'un crime violent au cours de l'année précédant la tenue de l'enquête, le tiers (33 %) ont indiqué avoir subi plus d'un incident violent durant cette période. Quant aux 19 % de Canadiens qui ont été victimes d'un crime contre les biens, pour le quart d'entre eux, leur ménage avait été victimisé à deux reprises ou plus (tableau 1).

Tableau 1
Types de crimes vécus par les victimes, 2004

	Fréquence des victimisations	
	Unique	Multiple
	pourcentage	
Victimisation avec violence	67	33
Agression sexuelle	63	37
Voies de fait	74	26
Vol qualifié	80	20
Victimisation contre les ménages	75	25
Introduction par effraction	88	12
Vol de véhicules à moteur	88	12
Vol de biens du ménage	85	15
Vandalisme	83	17

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004

Les victimes de multiples incidents de victimisation avec violence

Trois incidents violents sur cinq (60 %) ont été vécus par moins de 2 % de la population. Comparativement aux autres types de crimes, les agressions sexuelles sont plus souvent commises par une personne connue de la victime (Brennan et Taylor-Butts, 2008), ce qui pourrait augmenter le risque pour ces victimes d'en être victimes plus d'une fois (Lamn, 2005). Ainsi, les résultats de l'enquête ont révélé que plus du tiers (37 %) des victimes d'agression sexuelle (ce qui comprend les activités sexuelles forcées et les attouchements sexuels non désirés) ont déclaré avoir connu plus d'un incident du genre au cours des 12 mois précédant l'ESG. Chez les répondants qui ont été victimes d'un vol qualifié, une plus faible proportion (20 %) ont dit avoir fait l'objet d'au moins un autre vol qualifié pendant cette période.

Les femmes étaient plus susceptibles d'avoir subi plus d'une agression sexuelle que d'avoir connu de la victimisation multiple d'un autre type de crime, 7 femmes sur 1 000 ayant déclaré avoir été agressées sexuellement à plusieurs reprises durant l'année précédente. Quant aux hommes, une plus grande proportion avaient été victimes de plus d'un voies de fait; 12 hommes sur 1 000 ont été victimes de ce crime à plus d'une reprise au cours des 12 mois précédents, comparativement à 6 femmes sur 1 000.

Certains groupes sont plus à risque de subir de la victimisation avec violence[3]

Les résultats de recherche démontrent que certaines personnes sont plus à risque d'être victimes d'actes criminels (Gannon et Mihorean, 2005; Menard, 2000). Selon les données de l'ESG, des caractéristiques comme le fait d'être jeune, d'être célibataire, d'avoir un grand nombre de sorties en soirée, de même que le statut d'Autochtone et la consommation d'alcool sont des facteurs liés à un risque accru de victimisation.

Le tableau 2 présente une répartition de plusieurs caractéristiques sociodémographiques. Il montre aussi les proportions des personnes qui n'ont jamais été victimes d'un crime violent et des personnes qui ont été victimes de tels crimes à une occasion ou à plusieurs reprises.

Par exemple, près de 10 % des personnes de 15 à 34 ans ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime violent et 3 % ont signalé l'avoir été plus d'une fois, alors que 3,7 % des personnes de 35 à 54 ans avaient été victimes d'au moins un crime violent et 1,2 % l'avaient été plus d'une fois. De même, les célibataires étaient plus à risque de subir de la victimisation; 11 % des célibataires ont été victimes d'au moins un crime violent et 3,6 % l'ont été à plus d'une occasion. En comparaison, 2,6 % des personnes mariées ou vivant en union libre ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime violent et 0,9 % ont indiqué l'avoir été plus d'une fois.

Tableau 2
Caractéristiques des victimes de crime violent, selon le nombre de victimisations, 2004

	Nombre de victimisations		
	Aucune	1	2 ou plus
	proportion de l'ensemble de la population de 15 ans et plus		
Âge			
15 à 34 ans[1]	90.5	6.2	3.2
35 à 54 ans	96.3*	2.5*	1.2*
55 ans et plus	98.8*	F	F
Sexe			
Homme[1]	94.4	3.9	1.7
Femme	95.7*	2.8*	1.6
État matrimonial			
Célibataire[1]	89.2	7.3	3.6
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	97.4*	1.7*	0.9*
Séparé(e) ou divorcé(e)	94.0*	4.0*	2.0*
Veuf ou veuve	98.6*	F	F
Activité principale			
Travaille à un emploi rémunéré ou à son compte[1]	95.0	3.3	1.7
Est aux études	89.3*	7.4*	3.3*
Est à la maison (ce qui comprend le travail ménager, la recherche d'un emploi rémunéré, les congés de maternité et de paternité, et la maladie de longue durée)	95.7	2.8	1.5[E]
Est à la retraite	99.2*	F	F
Revenu du ménage			
Moins de 15 000 $[1]	93.2	5.1	1.8[E]
15 000 $ à 29 999 $	95.2*	3.1*	1.7[E]
30 000 $ à 39 999 $	95.8*	2.9*	1.3[E]
40 000 $ à 59 999 $	95.4*	3.5*	1.2
60 000 $ à 99 999 $	95.5*	2.9*	1.6
100 000 $ et plus	94.7	3.0*	2.3
Emplacement de la résidence			
Milieu urbain[1]	94.7	3.6	1.7
Milieu rural	96.4*	2.4*	1.2
Nombre d'activités en soirée par mois			
Moins de 10 activités[1]	98.2	1.4	0.4[E]
10 à 19 activités	96.6*	2.5*	0.9*[E]
20 à 29 activités	95.1*	3.3*	1.7*
30 à 49 activités	93.0*	4.5*	2.5*
50 activités et plus	88.7*	7.0*	4.3*
Prise d'au moins 5 consommations d'alcool lors de la même occasion au cours du mois précédent			
Ne boit jamais ou n'a jamais bu le mois précédent[1]	96.1	2.7	1.2
A bu le mois précédent, mais jamais 5 consommations en une occasion	96.7	2.3	1.1
1 à 4 fois	91.3*	5.6*	3.2*
5 fois ou plus	88.4*	8.2*	3.4*[E]
Limitation d'activité			
Aucune limitation[1]	95.1	3.3	1.6
Limitation	94.2*	3.5	2.3*
Statut d'Autochtone			
Autochtone[1]	87.5	7.9	4.7[E]
Non-Autochtone	95.2*	3.2*	1.6*

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
1. Catégorie de référence
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004

Aucun facteur ne permet de distinguer la victimisation multiple de la victimisation unique

Si certaines caractéristiques sociodémographiques sont associées à la victimisation, il semble toutefois moins évident que ces caractéristiques sont liées à un risque élevé d'être victime à plusieurs reprises. En effet, pour chacune des caractéristiques énumérées au tableau 2, une proportion allant de 25 % à 40 % des victimes avaient subi plus d'un crime violent.

Comme le tableau 2 présente chacune des caractéristiques indépendamment les unes des autres, on a réalisé une analyse multivariée afin de voir si, lorsque l'on tient compte de tous les facteurs, certaines caractéristiques ont une influence sur la victimisation multiple.

On a donc effectué une régression logistique pour comparer les personnes qui avaient été victimes d'un crime violent une seule fois au cours des 12 mois précédant l'enquête à celles qui avaient été victimes plus d'une fois. Lorsque tous les facteurs étaient maintenus constants, aucune caractéristique n'était significative. Ces résultats montrent que les facteurs de risque pour la victimisation multiple sont les mêmes que ceux pour la victimisation en général. Bref, si une personne présente un risque élevé d'être victime d'un crime, elle va avoir, de la même manière, un risque élevé d'être victime à nouveau.

En fait, considérant que 5 % des personnes ont déclaré avoir été victimes d'un crime violent, mais que le tiers d'entre elles l'ont été plus d'une fois, le meilleur prédicteur de la victimisation multiple est le fait d'être victime une première fois.

Encadré 3
La violence conjugale et le harcèlement ne sont pas toujours des incidents isolés

Outre la nature et l'étendue de la victimisation criminelle, l'Enquête sociale générale (ESG) a permis de mesurer la prévalence de la violence conjugale et du harcèlement au moyen de modules distincts.

Les résultats de l'ESG de 2004 ont révélé que dans la majorité des relations conjugales violentes, l'agression n'était pas un incident isolé. Plus de la moitié (54 %) des répondants qui ont signalé un incident de violence conjugale dans une relation en cours ou antérieure avaient été victimes de violence à plus d'une occasion durant les cinq années précédentes.

Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes (57 % par rapport à 49 %) à avoir été victimes de violence répétée. Elles étaient aussi plus nombreuses à déclarer qu'elles avaient subi plus de 10 incidents de violence aux mains de leur partenaire[4] (21 % par rapport à 11 %)[5].

Les données de l'enquête ont également montré que le harcèlement était plus courant chez les victimes de plus d'un incident de violence conjugale que chez les victimes d'un seul incident et les non-victimes au cours des cinq années précédant l'ESG de 2004. En fait, 26 % des personnes qui ont dit avoir été victimes de multiples incidents de violence conjugale ont aussi déclaré avoir été harcelées pendant cette période, comparativement à 13 % des victimes d'un seul incident et à 6 % des non-victimes[6].

Les incidents multiples de victimisation des ménages

Les facteurs de risque associés à la victimisation des ménages diffèrent de ceux identifiés pour les victimes d'infractions violentes. Alors que les crimes violents sont analysés selon les caractéristiques sociodémographiques de la victime, l'angle d'analyse est différent dans le cas des crimes contre les biens. Les crimes contre les biens tels que les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur et le vandalisme sont liés à l'attrait du ménage ou de la propriété aux yeux du contrevenant, notamment l'emplacement de la résidence (milieu urbain ou rural), le type de logement, le fait d'être propriétaire ou locataire, le revenu du ménage et la taille du ménage (Gannon et Mihorean, 2005) (tableau 3). Ces caractéristiques sont présentées au tableau 3, ainsi que la proportion correspondante pour les ménages ayant été victimes de ces crimes.

On note un moins grand nombre de victimisations multiples envers les ménages au Québec

En 2004, de plus fortes proportions de ménages habitant les Prairies et la Colombie-Britannique ont enregistré un crime contre les biens. C'est également dans ces provinces qu'ont été notées les plus importantes proportions de victimisations multiples à l'endroit des biens. Environ le tiers des ménages victimisés l'ont été plus d'une fois. Les données policières ont aussi démontré que ce sont les provinces de l'Ouest qui ont enregistré les taux les plus élevés de crimes contre les biens en 2004 (Sauvé, 2005). Les victimisations multiples contre les ménages étaient moins fréquentes au Québec ainsi que dans les provinces de l'Atlantique. Au Québec, parmi les ménages qui ont été victimisés, 13 % l'ont été à plusieurs reprises.

Les caractéristiques du quartier de résidence influent sur le risque de victimisation multiple contre les ménages

Plusieurs caractéristiques du quartier sont associées à des risques plus élevés pour un ménage de subir de multiples crimes contre les biens. Par exemple, les ménages étaient plus susceptibles d'être victimisés plus d'une fois, durant les 12 mois précédant l'enquête, lorsqu'ils se trouvaient en milieu urbain et dans des quartiers où la proportion de familles monoparentales était plus élevée ou dans des quartiers ayant une proportion plus élevée de personnes vivant dans des familles dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu (SFR).

Parmi les ménages vivant dans des quartiers où la proportion de familles monoparentales était plus élevée et qui avaient été victimes d'un crime contre les biens durant les 12 mois précédant l'ESG, 28 % avaient été victimisés au moins deux fois. Sensiblement la même proportion des ménages victimisés qui se trouvaient dans les quartiers ayant une proportion élevée de personnes vivant dans des familles dont le revenu était inférieur au SFR avaient fait l'objet de victimisation multiple contre les biens.

Tableau 3
Caractéristiques des ménages, selon le nombre de victimisations, 2004

	Nombre de victimisations		
	Aucune	1	2 ou plus
	proportion de ménages		
Région			
Atlantique	86,6	10,0	3,4*
Québec[1]	87,5	10,9	1,6
Ontario	83,1*	12,7*	4,2*
Prairies	76,7*	15,7*	7,6*
Colombie-Britannique	75,8*	16,1*	8,2*
Revenu du ménage			
Moins de 15 000 $[1]	88,8	7,9	3,3
15 000 $ à 29 999 $	84,4*	11,6*	4,0
30 000 $ à 39 999 $	83,4*	11,2*	5,4*
40 000 $ à 59 999 $	81,1*	14,2*	4,8*
60 000 $ à 99 999 $	78,9*	15,7*	5,4*
100 000 $ et plus	76,7*	17,8*	5,6*
Mode d'occupation			
Propriétaire[1]	82,7	13,0	4,4
Locataire	81,6	13,3	5,1*
Type de résidence			
Maison jumelée, en rangée ou duplex[1]	79,0	14,4	6,6
Maison individuelle	82,3*	13,1	4,5*
Appartement	84,2*	12,2*	3,6*

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 (suite)
Caractéristiques des ménages, selon le nombre de victimisations, 2004

	Nombre de victimisations		
	Aucune	1	2 ou plus
	proportion de ménages		
Nombre de personnes faisant partie du ménage			
1 personne[1]	87,0	9,9	3,1
2 personnes	84,4*	11,7*	3,9*
3 personnes	78,8*	14,9*	6,3*
4 personnes ou plus	76,8*	17,2*	6,0*
Emplacement de la résidence			
Milieu urbain[1]	81,2	13,7	5,1
Milieu rural	87,2*	10,5*	2,4*
Proportion dans le quartier de personnes vivant dans des familles dont le revenu est sous le seuil de faible revenu[2,3]			
Faible[1]	84,6	11,8	3,6
Moyenne	81,7*	13,4*	4,9*
Élevée	80,8*	13,9*	5,3*
Proportion de familles monoparentales vivant dans le quartier[4]			
Faible[1]	85,3	11,5	3,2
Moyenne	82,6*	12,9*	4,5*
Élevée	79,8*	14,5*	5,7*
Proportion de personnes habitant à la même adresse cinq ans auparavant[5]			
Élevée[1]	86,1	11,1	2,9
Moyenne	80,4*	14,0*	5,6*
Faible	80,8*	14,4*	4,8*
Revenu familial médian des habitants du quartier			
Moins de 30 000 $[1]	82,0	13,1	4,9
30 000 $ et plus	82,7	13,0	4,3*
Activité principale du répondant			
Est aux études[1]	75,2	17,9	6,9
Travaille à un emploi rémunéré ou à son compte	79,7*	15,0*	5,3*
Est à la maison (ce qui comprend le travail ménager, la recherche d'un emploi rémunéré, les congés de maternité et de paternité, et la maladie de longue durée)	82,7*	12,4*	4,9*
Est à la retraite	92,1*	6,2*	1,7*
Nombre d'activités en soirée par mois			
Moins de 10 activités[1]	90,0	7,8	2,2
10 à 19 activités	82,9*	13,2*	4,0*
20 à 29 activités	80,0*	15,2*	4,8*
30 à 49 activités	77,7*	15,7*	6,5*
50 activités et plus	74,5*	17,3*	8,2*

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Catégorie de référence.
2. Moins de 10 % des familles dans le quartier (faible), entre 10 % et 75 % des familles dans le quartier (moyenne), plus de 75 % des familles dans le quartier (élevée).
3. Les caractéristiques du quartier sont fondées à l'échelon du secteur de recensement pour les villes comptant plus de 50 000 habitants (agglomérations de recensement et régions métropolitaines de recensement) et à l'échelon de la ville pour celles comptant moins de 50 000 habitants.
4. Moins de 25 % des familles dans le quartier (faible), entre 25 % et 75 % des familles dans le quartier (moyenne), plus de 75 % des familles dans le quartier (élevée).
5. Moins de 40 % des personnes habitant à la même adresse cinq ans auparavant (faible), entre 40 % et 65 % des personnes habitant à la même adresse cinq ans auparavant (moyenne), plus de 65 % des personnes habitant à la même adresse cinq ans auparavant (élevée).

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Les ménages à revenu élevé sont plus à risque de victimisation

Le revenu du ménage peut être un indicateur de la quantité de biens qui sont présents dans une résidence et de leur valeur. Par conséquent, l'appât du gain est d'autant plus intéressant pour les contrevenants (Taylor-Butts, 2009). Ainsi, on observe que la proportion de ménages victimisés augmente avec le revenu des ménages. Près de 1 ménage sur 4 dont le revenu était supérieur à 100 000 $ a été victime d'un crime contre les biens et près de 6 % ont été victimisés à plusieurs occasions au cours des 12 mois précédents. En comparaison, une plus faible proportion de ménages dont le revenu était inférieur à 15 000 $ ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime contre les biens (8 %), et 3 % ont mentionné avoir été la cible de plus d'un incident de crime contre les biens. Toutefois, même si une plus grande proportion de ménages touchant un revenu supérieur à 100 000 $ que de ménages dont le revenu était inférieur à 15 000 $ ont été victimes de multiples crimes contre les biens, lorsqu'ils avaient été victimes d'un premier crime, ces derniers étaient plus à risque d'être victimisés à nouveau. Près de 30 % des ménages dont le revenu était inférieur à 15 000 $ et qui ont été victimes d'un tel crime ont à nouveau été victimisés, comparativement à 24 % des ménages dont le revenu dépassait 100 000 $.

Une analyse multivariée a été effectuée afin de déterminer quels sont les facteurs de risque qui étaient les plus significatifs chez les ménages qui ont vécu des victimisations multiples. Contrairement à ce qui a été observé dans le cas de la victimisation avec violence, il semble que certains facteurs augmentent le risque qu'a un ménage d'être victime d'un crime à plusieurs reprises plutôt qu'une seule fois. La région dans laquelle étaient situés les ménages, le revenu, le type de logement et la proportion dans le quartier de personnes vivant dans des familles à faible revenu sont tous des prédicteurs de la victimisation multiple contre les ménages. Les ménages vivant dans les Prairies et en Colombie-Britannique étaient trois fois plus susceptibles que les ménages résidant au Québec d'être victimes de multiples crimes contre les biens (tableau 4 en annexe). De plus, l'analyse multivariée a révélé que, bien qu'une plus grande proportion de ménages dont le revenu excédait 100 000 $ aient été victimisés plus d'une fois, les ménages touchant un revenu inférieur à 50 000 $, lorsqu'ils étaient victimes, étaient plus à risque de l'être à nouveau.

Les perceptions des victimes de multiples crimes

La victimisation multiple affecte les victimes bien au-delà des blessures corporelles ou des pertes financières qu'elles peuvent avoir subies. En effet, être victime d'un crime peut amener une personne à mettre en doute sa sécurité de même que la sécurité de son environnement (AuCoin et Beauchamp, 2007). En outre, les personnes qui ont été victimes d'un crime sont proportionnellement plus nombreuses que celles n'ayant pas été victimes à avoir eu recours à des mesures de prévention du crime. L'utilisation de stratégies de prévention du crime augmente en fonction du nombre d'incidents de victimisation (Gannon et Taylor-Butts, 2006).

Les victimes de multiples crimes affichent des niveaux de crainte plus élevés

Alors que la plupart des Canadiens étaient satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité, les répondants qui ont déclaré avoir été victimisés à plusieurs reprises se sont dits moins satisfaits de leur sécurité (87 % étaient satisfaits) comparativement à ceux qui ont indiqué avoir été victimisés une seule fois (93 %) et aux non-victimes (95 %). Les répondants qui ont été victimes de multiples crimes ont aussi enregistré des niveaux de sécurité plus faibles dans des situations particulières, comme marcher seuls dans le quartier après la tombée de la nuit, ou attendre les transports en commun ou être seuls à la maison en soirée ou la nuit.

Selon des recherches antérieures, le fait d'avoir été victime d'un crime peut amener une personne à avoir recours à diverses stratégies de prévention d'actes criminels (Miethe, 1995; Gannon et Taylor-Butts, 2006). En 2004, les victimes de multiples crimes ont déclaré avoir pris plus souvent diverses mesures pour se protéger contre la criminalité que les victimes d'un seul crime et les non-victimes. À titre d'exemple, les victimes de multiples crimes (63 %) étaient plus susceptibles que les victimes d'un seul crime (46 %) et les non-victimes (29 %) d'avoir modifié leur routine ou leurs activités régulières, ou

encore d'avoir évité certains endroits pour se protéger contre les actes criminels au cours de l'année précédant l'enquête (graphique 1). Les victimes de plus d'un crime ont aussi déclaré dans une proportion de 26 % qu'elles portaient sur elles quelque chose dans le but de se défendre ou de donner l'alerte pour se sentir plus en sécurité, par rapport à 16 % des personnes qui avaient été victimisées une seule fois et à 10 % de celles qui ne l'avaient pas été.

Les victimes de multiples crimes déclarent des niveaux de criminalité plus élevés et davantage de problèmes sociaux dans leur quartier

Des recherches ont révélé que les victimisations multiples sont plus courantes dans les quartiers où la criminalité est élevée (Pease et Laycock, 1999). Comparativement aux victimes d'un seul crime et aux non-victimes, les victimes de multiples crimes étaient proportionnellement plus nombreuses à dire que les niveaux de criminalité dans leur quartier étaient plus élevés qu'ailleurs (graphique 1). Elles ont aussi mentionné davantage de problèmes dans leur quartier, comme le vandalisme, les graffitis et la présence de drogues (graphique 2).

Graphique 1
Perception du niveau de criminalité dans le quartier et mesures de prévention des victimes de crime

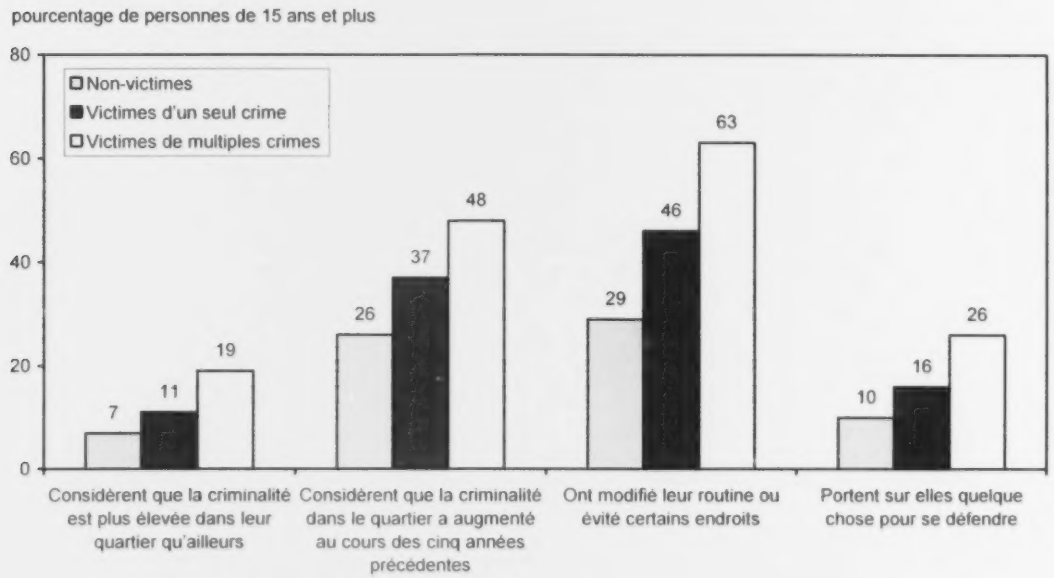

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Graphique 2
Perceptions des victimes au sujet du désordre social dans leur quartier

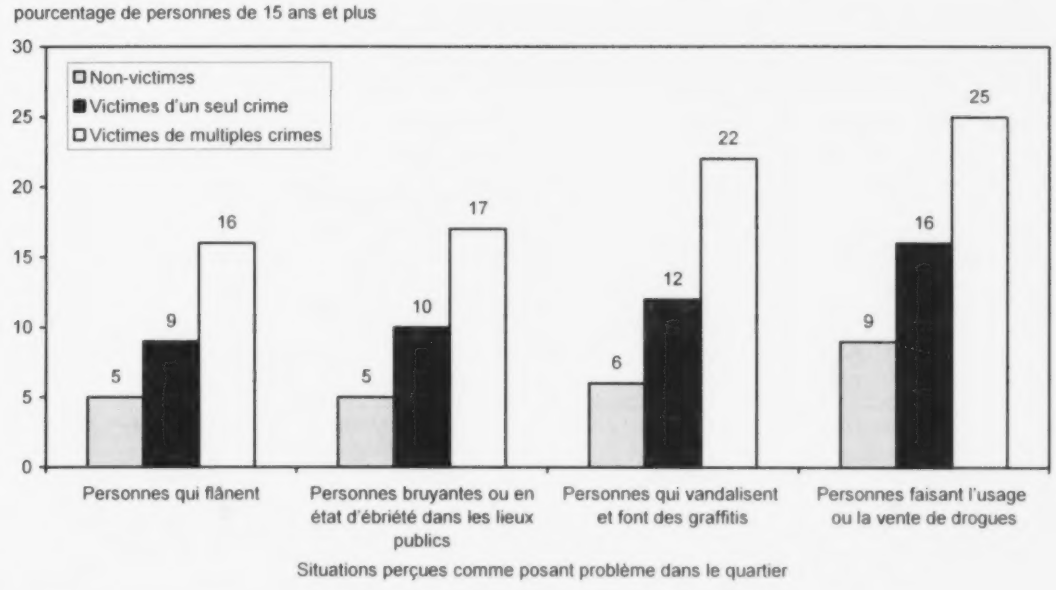

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Les victimes de multiples crimes ont une opinion moins favorable de la police

Les victimes de multiples crimes étaient moins susceptibles que les victimes d'un seul crime et les non-victimes de croire que la police s'acquitte bien de la plupart des aspects de son travail, y compris répondre rapidement aux appels, traiter les gens équitablement et assurer la sécurité des citoyens. Par exemple, une plus faible proportion (42 %) de victimes de multiples crimes estimaient que le service de police local fait un bon travail lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi, comparativement aux victimes d'un seul crime (54 %) et aux non-victimes (63 %). Des recherches semblables menées aux États-Unis ont révélé que les victimes d'actes criminels, surtout celles qui avaient été victimisées plus d'une fois, avaient moins confiance dans la capacité de la police de répondre aux besoins des citoyens pour ce qui est de protéger le public et de traiter les gens équitablement. Cela accentuait leur degré d'insatisfaction global face à la police (DeValve, 2004).

Les victimes de plus d'un crime déclarent plus souvent une perturbation de leurs activités quotidiennes et des problèmes de santé

Même si l'enquête n'a pas permis de mesurer si leur victimisation affectait directement divers aspects de leur santé, une proportion plus élevée de victimes de plus d'un crime ont déclaré avoir souffert de problèmes de sommeil[7] et avoir pris des médicaments pour les aider à dormir et à se calmer (graphique 3). Ces résultats sont étayés par d'autres recherches, selon lesquelles le fait d'être victime d'un crime peut limiter les activités et, souvent, aggraver des problèmes de santé, y compris l'insomnie et l'anxiété (Norris, Kaniasty et Thompson, 1997; AuCoin et Beauchamp, 2007).

Graphique 3
Problèmes de santé et victimisation

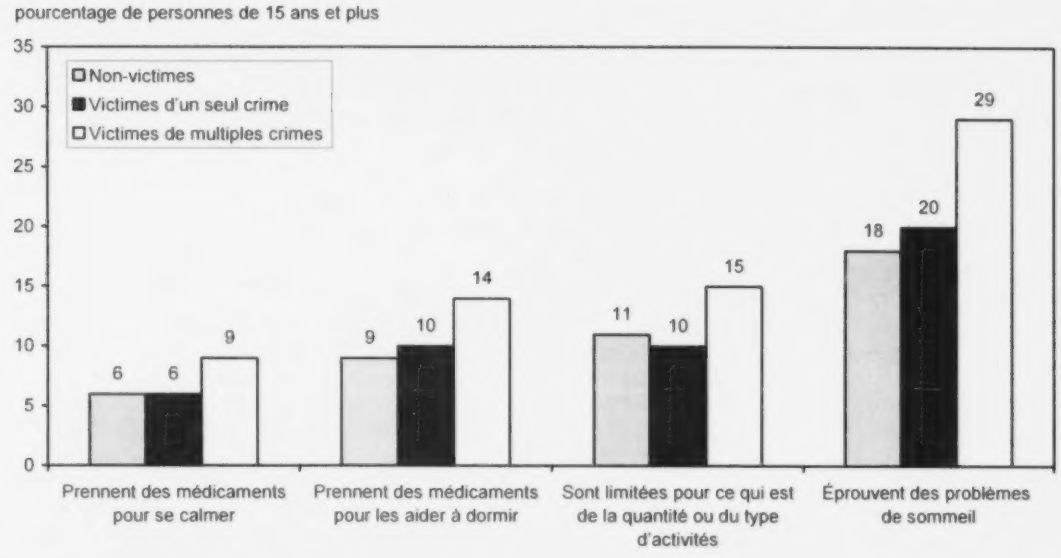

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Résumé

Certaines personnes sont plus vulnérables à la victimisation avec violence. En 2004, 5 % des Canadiens de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'un incident violent, mais le tiers d'entre eux l'ont été plus d'une fois. Cependant, aucun facteur ne semble pouvoir expliquer pourquoi certaines personnes sont plus susceptibles que d'autres d'être victimes à plusieurs reprises plutôt qu'une seule fois.

Par ailleurs, certains ménages possèdent des caractéristiques qui les rendent vulnérables à la victimisation. Contrairement à la victimisation avec violence, certaines caractéristiques peuvent accroître le risque qu'un ménage soit victime à plusieurs reprises plutôt qu'une seule fois. Les ménages dont le revenu était inférieur à 50 000 $, ceux qui habitaient dans une maison jumelée ou un duplex, ceux qui résidaient dans les quartiers où la proportion de personnes vivant dans des familles à faible revenu était plus élevée, ainsi que les ménages qui vivaient dans les Prairies étaient plus susceptibles, lorsqu'ils avaient été victimes d'un premier crime, d'être victimisés à nouveau.

Les répercussions sur les personnes qui ont mentionné avoir été victimes de multiples crimes au cours des 12 mois précédant l'ESG étaient nombreuses. Comparativement aux victimes d'un seul crime, les victimes de plus d'un crime se disaient moins satisfaites de leur sécurité personnelle et estimaient que le taux de criminalité dans leur quartier était supérieur à celui dans les autres quartiers. Elles étaient aussi proportionnellement plus nombreuses à adopter des mesures de prévention pour contrer le crime.

Méthodes

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé le quatrième cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles précédents avaient été menés en 1988, 1993 et 1999. L'enquête vise à : produire des estimations de la mesure dans laquelle les personnes font l'objet de huit types d'infractions

(voir l'encadré 1); examiner les facteurs de risque associés à la victimisation; examiner les taux de déclaration à la police; et évaluer la crainte suscitée par la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

On a choisi des ménages dans les 10 provinces au moyen de la méthode de composition aléatoire. Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans et plus était choisie au hasard pour participer à l'enquête. On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone, ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire et les personnes vivant en établissement. Ensemble, ces groupes représentaient 4 % de la population cible, pourcentage qui n'est pas assez élevé pour changer sensiblement les estimations.

En 2004, l'échantillon comptait environ 24 000 ménages, soit pratiquement le même nombre qu'en 1999 (26 000 ménages); ce nombre est toutefois beaucoup plus élevé que celui des échantillons de 1993 et de 1988, qui comptaient 10 000 ménages chacun. Parmi les 31 895 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon de l'ESG de 2004, 23 766 ont fourni des réponses exploitables.

Limites des données

Les données qui figurent dans le présent profil sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et, par conséquent, sont assujetties à des erreurs d'échantillonnage. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est une erreur d'échantillonnage.

Dans ce profil, on emploie le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, car elle est trop peu fiable. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, on emploie le symbole « E », et il faut s'en servir avec prudence.

Lorsque nous comparons les estimations pour repérer les différences significatives, nous mettons à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est de zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % autour de cette différence, et si cet intervalle contient zéro, nous concluons que la différence n'est pas significative. Toutefois, si cet intervalle de confiance ne contient pas zéro, nous concluons qu'il y a une différence significative entre les deux estimations.

En outre, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent aussi avoir été introduites. Les types d'erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent comprendre le refus d'un répondant de faire une déclaration, l'incapacité d'un répondant de se souvenir ou de rapporter des événements fidèlement, ou encore, des erreurs de codage et de traitement des données. De plus, les personnes qui ne pouvaient parler le français ou l'anglais suffisamment bien pour participer à l'enquête n'ont pas été incluses.

Bibliographie

AUCOIN, Kathy, et Diane BEAUCHAMP. 2007. « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, vol. 27, n° 1, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2007001-fra.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

BRENNAN, Shannon, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2008. *Les agressions sexuelles au Canada, 2004 et 2007*, produit n° 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 20, http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.htm (site consulté le 14 septembre 2009).

CHARRON, Mathieu. 2008. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Saskatoon*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 12, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2008012-fra.htm (site consulté le 14 septembre 2009).

DEVALVE, Beth. 2004. « Repeat victimization: An overview and assessment of its usefulness for crime », *Academy of Criminal Justice Sciences*, vol. 29, n° 1, http://www.acjs.org/pubs/uploads/JanuaryFebruary2004.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

FARRELL, Graham, et Ken PEASE. 1993. *Once Bitten, Twice Bitten: Repeat Victimization and its Implications for Crime Prevention*, London, Home Office, n° 46, http://www-staff.lboro.ac.uk/~ssgf/PDFs/Once%20Bitten.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

FARRELL, Graham, Coretta PHILLIPS et Ken PEASE. 1995. « Like taking candy: Why does repeat victimization occur? », *British Journal of Criminology*, vol. 35, n° 3, p. 384 à 399.

GANNON, Maire, et Karen MIHOREAN. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, vol. 25, n° 7, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2005007-fra.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

GANNON, Maire, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2006. *L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime, 2004*, produit n° 85-F0033-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 12, http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2006012-fra.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

GOMES, Jeanette, ET AUTRES. 2002. *Perceptions and Experiences of Victimization in Alberta: Findings from a Survey of Alberta Adults, 2000-2001*, Canadian Research Institute for Law and the Family, http://www.ucalgary.ca/~crilf/publications/VictimizationReport.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

LAMM WEISEL, Deborah. 2005. *Analyzing Repeat Victimization, Problem-Oriented Guides for Police; Problem-Solving Tool Series*, n° 4, U.S. Department of Justice, Office of Community Oriented Policing Services, http://www.cops.usdoj.gov/files/ric/Publications/e07055803.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

MENARD, Scott. 2000. « The 'normality' of repeat victimization from adolescence through early adulthood », *Justice Quarterly*, vol. 17, n° 3, p. 543 à 574.

MIETHE, Terance. 1995. « Fear and withdrawal from urban life », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 539, n° 1, p. 14 à 27.

MIHOREAN, Karen. 2005. « Tendances des actes de violence conjugale signalés par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2005000-fra.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

NORRIS, F., K. KANIASTY et P. THOMPSON. 1997. « The psychological consequences of crime: Findings from a longitudinal study », *Victims of Crime: Second Edition*, publié sous la direction de C. Dave, A. Lurigio et G. Wesley, Londres, Angleterre, Sage Publications.

OUTLAW, Maureen, Barry RUBACK et Chester BRITT. 2002. *Repeat and Multiple Victimizations: The Role of Individual and Contextual Factors*. Rapport final du National Institute of Justice, http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/194055.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

PEASE, Ken, et Gloria LAYCOCK. 1999. « Revictimisation: Reducing the heat on hot victims », *Trends & Issues In Crime And Criminal Justice*, n° 128, Canberra, Australian Institute of Criminology, http://www.aic.gov.au/documents/7/A/6/%7B7A61736D-8933-497C-AB5B-B649B2BB18E6%7Dti128.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

SAUVÉ, Julie. 2005. « Statistiques de la criminalité au Canada, 2004 », *Juristat*, vol. 25, n° 5, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2005005-fra.pdf (site consulté le 14 septembre 2009).

SAVOIE, Josée. 2008. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité : Edmonton, Halifax et Thunder Bay*, produit n° 85-561-MWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 10, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2008010-fra.htm (site consulté le 14 septembre 2009).

TAYLOR-BUTTS, Andrea. 2009. *Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004*, produit n° 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 20, http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2009020-fra.htm (site consulté le 14 septembre 2009).

WITTEBROOD, Karin, et Paul NIEUWBEERTA. 2000. « Criminal victimization during one's life course: The effects of previous victimization and patterns of routine activities », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 37, n° 1, p. 91 à 122.

Notes

1. Sauf indication contraire, les différences indiquées dans le présent profil sont statistiquement significatives. Voir la section « Méthodes » pour obtenir plus de renseignements.
2. Les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait perpétrés par le conjoint, le conjoint de fait, l'ex-conjoint ou l'ex-conjoint de fait sont exclus de l'analyse.
3. Les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait perpétrés par le conjoint, le conjoint de fait, l'ex-conjoint ou l'ex-conjoint de fait sont exclus de l'analyse.
4. Comprend les partenaires et conjoints actuels et antérieurs.
5. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, Centre canadien de la statistique juridique.
6. Même si le harcèlement est considéré comme une infraction au *Code criminel*, une « non-victime » est une personne qui n'a pas été la cible d'au moins une des infractions au *Code criminel* définies dans l'encadré 1 au cours des 12 mois précédents.
7. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, on ne demande pas aux victimes si les problèmes de sommeil sont liés à leur victimisation.

Annexe

Tableau 4
Facteurs liés à un plus grand risque de victimisation multiple contre les ménages, analyse multivariée, 2004

Facteurs	Rapport de cotes[1]
Revenu du ménage	
Moins de 50 000 $	1,33**
50 000 $ et plus	Catégorie de référence
Région	
Atlantique	2,19***
Québec	Catégorie de référence
Ontario	1,99***
Prairies	3,48***
Colombie-Britannique	3,19***
Perception du niveau de criminalité dans le quartier par rapport à cinq ans plus tôt	
A augmenté	1,63***
A diminué ou est demeuré le même	Catégorie de référence
Nombre d'activités en soirée par mois	
30 à 49 activités	1,40**
50 activités et plus	1,65***
Moins de 30 activités	Catégorie de référence
Type de logement	
Maison jumelée, en rangée ou duplex	1,40**
Maison individuelle ou appartement	Catégorie de référence
Emplacement de la résidence	
Milieu urbain	1,44*
Milieu rural	Catégorie de référence
Proportion de ménages habitant à la même adresse cinq ans auparavant	
Moyenne	1,32**
Faible ou élevée	Catégorie de référence

* ,01 < p < ou = ,05
** ,001 < p < ou = ,01
*** p < ou = ,001

1. Indique les probabilités d'être victimisé en comparaison avec la catégorie de référence, lorsque tous les autres facteurs du modèle sont maintenus constants. Lorsque la valeur est près de 1, cela signifie que la caractéristique a peu ou pas d'influence sur le risque de victimisation. Lorsque la valeur est en dessous de 1, cela indique que les éléments faisant partie du groupe étudié sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime que ceux de la catégorie de référence. Lorsque la valeur est au-dessus de 1, cela indique que les éléments appartenant au groupe étudié sont plus susceptibles d'être victimisés que ceux de la catégorie de référence. Un rapport de cote est employé afin de déterminer quelles sont les catégories précises qui sont plus ou moins susceptibles d'être victimisées par rapport à la catégorie de référence (qui égale 1). Par exemple, une valeur de 3 indique qu'une personne possédant cette caractéristique a trois fois plus de risque d'être victime qu'une personne possédant la caractéristique de référence.

Note : p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de ,05 dénote qu'il y a une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiqueront un lien entre les variables, alors qu'il n'existe en réalité aucun lien au sein de la population. Le lien de chaque facteur avec le risque de victimisation est examiné au moyen de la technique de régression logistique, tout en neutralisant les effets possibles des autres facteurs de risque compris dans le modèle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique
Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2009

La victimisation multiple au Canada, 2004
Victimisation criminelle et santé : un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé
Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004

2008

Les agressions sexuelles au Canada
Les immigrants et la victimisation
La criminalité motivée par la haine au Canada
L'orientation sexuelle et la victimisation
Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada